



Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Le 27 janvier 2012

8° ECHELON DE LA CATEGORIE C ADMINISTRATIVE? FORCE OUVRIERE A ALERTE LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE !



FORCE OUVRIERE, représentée par Marie-Joëlle PETIOT, Secrétaire Générale Adjointe **USFOMA**, Secrétaire Générale du **SNAMA FO**, a déjà œuvré concrètement pour les catégories C administratives.

Suite à la **réunion** d'informations organisée par l'administration, sur les **taux promus/promouvables**, qui s'est tenue le **20 janvier 2012**, **FORCE OUVRIERE n'a pas attendu et est déjà intervenue directement auprès du Ministre, via le Cabinet du Ministre (Nicolas TRIFT)**

Dès le **23 janvier 2012**, FO, lors de cet entretien, a fait part :

- de **l'iniquité** de cet échelon dit « spécial » vu l'accès contingenté et ouvert sur liste d'aptitude uniquement pour les C administratifs alors que les C techniques y accèdent sans barrière,
- des répercussions sur le montant des retraites, qui seront loin d'être négligeables, cet échelon est assimilé à un grade d'avancement pour l'obtention de 14 points d'indice.
- du caractère **discriminant** de ce 8° échelon car le corps des adjoints administratifs est principalement composé de femmes. Ce seront donc elles, les femmes, qui une fois de plus seront le plus durement touchées !

FO a donc exigé « l'égalité de traitement » entre la filière C technique et la filière C administrative !!!

Le Ministre s'est engagé à défendre en personne ce dossier auprès des ministres du Budget et de la Fonction Publique.

**TOUJOURS DANS L'ACTION EFFICACE,
FORCE OUVRIERE, AVEC VOUS ET POUR VOUS**

